

considéré que ces actes, comme tout acte de terrorisme, constituaient une menace contre la paix et la sécurité;

A exprimé sa profonde émotion et a adressé ses condoléances aux peuples et aux Gouvernements de la Turquie et du Royaume-Uni ainsi qu'aux victimes des attentats terroristes et à leur famille;

A exhorté tous les États à collaborer, comme la résolution 1373 (2001) leur en faisait l'obligation, aux efforts visant à trouver et traduire en justice les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de ces attentats terroristes.

B. Séance de haut niveau du Conseil de sécurité tenue à l'anniversaire du 11 septembre 2001 : actes de terrorisme international

Débats initiaux

Décision du 11 septembre 2002 (4607^e séance) : déclaration du Président

À sa 4607^e séance, le 11 septembre 2002, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Séance de haut niveau du Conseil de sécurité tenue à l'anniversaire du 11 septembre 2001 : actes de terrorisme international ».

Le Secrétaire général et le représentant des États-Unis ont fait une déclaration²²⁸. Dans ses remarques liminaires, le Président (Bulgarie) a déclaré que la séance avait pour but de rendre solennellement hommage à la mémoire des victimes des actes de terrorisme qui avaient frappé les États-Unis le 11 septembre 2001²²⁹.

Le Secrétaire général a insisté sur le rôle du Conseil, qui était l'organe le plus central pour lutter contre le terrorisme puisque c'était en son sein qu'il était possible de créer la coalition internationale la plus vaste. Il a rappelé que le Conseil avait adopté des résolutions fermes après les attentats et a observé que les États Membres coopéraient dans un vaste éventail de domaines de la lutte antiterroriste. Il a insisté sur le fait qu'un an après les attentats, l'importance d'une légitimité mondiale dans la lutte contre le terrorisme ne faisait que croître et a demandé au Conseil de

s'efforcer davantage encore d'assurer l'appui le plus large possible à la lutte qui s'annonçait²³⁰.

Le Secrétaire d'État des États-Unis a déclaré que les attentats avaient clairement montré que le terrorisme constituait une menace à la paix et à la sécurité internationales et que des mesures concertées s'imposaient pour éliminer cette menace une fois pour toutes. Il a évoqué les efforts concertés déployés jusque-là par des membres des Nations Unies pour lutter contre le terrorisme, dont la mise en place d'une administration intérimaire en Afghanistan. Il a affirmé que la communauté internationale devait se préparer à fournir un effort de longue haleine, qui se mesurerait en années et non en mois, pour éliminer la menace mondiale que représentait le terrorisme²³¹.

À la même séance, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil²³², par laquelle celui-ci, entre autres :

A honoré la mémoire des innocents tués et blessés lors de l'attaque du 11 septembre 2001;

A déclaré que ces attaques constituaient une agression contre la civilisation mondiale et contre les efforts [menés] pour créer un monde meilleur et plus sûr;

A engagé tous les États et organisations régionales et sous-régionales à poursuivre et renforcer la coopération avec le Comité contre le terrorisme et le Comité créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil.

²²⁸ La Bulgarie était représentée par son Président; tous les autres membres du Conseil, sauf le Mexique, étaient représentés au niveau ministériel.

²²⁹ S/PV.4607, p. 2.

²³⁰ Ibid., p. 2 et 3.

²³¹ Ibid., p. 3 et 4.

²³² S/PRST/2002/25.